

Baupte (Manche, France) ou le retour de l'eau : où ? quand ? comment ? Une exception à l'épreuve des conflits d'acteurs.

Arlette Laplace-Dolonde

Ingénieur de Recherche, Laboratoire rhodanien de Géographie de l'Environnement
Université Lyon 2

La plupart des exploitations de tourbes en France sont à l'image de ses tourbières, c'est-à-dire de petite taille. Avec ses 650 ha, la tourbière de Baupte fait exception. Elle est située en Basse-Normandie, dans le département de la Manche, au cœur des Marais de l'Isthme du Cotentin dont les 25 000 ha de zones humides forment le territoire d'un Parc Naturel Régional.

La longévité de l'exploitation, conséquence de la puissance de la tourbe (allant jusqu'à 12m) est la seconde exception en France. D'abord traditionnelle et fortement réglementée avant la seconde guerre mondiale, l'exploitation est devenue industrielle et a perduré jusqu'à nos jours au delà des changements d'exploitant.

L'usage de la tourbe a évolué de la production de briquettes pour le chauffage domestique à l'alimentation des chaudières pour l'usine de production d'hydrocolloïdes, puis à partir de 1980 la production de tourbe à usage horticole. Dès le départ (1946), le mode et le plan d'exploitation ont été choisis et ils ont été suivis jusqu'en 1997. La technique adoptée était celle du décapage superficiel de la tourbe asséchée grâce à un drainage effectué par des fossés dont l'eau, rassemblée dans un collecteur, est pompée et rejetée dans la rivière proche.

L'extension de l'exploitation par la méthode sous eau vient d'être acceptée. La question de la réhabilitation se pose à la fois pour le secteur ancien et le secteur actuel. Ce problème est crucial en raison des conditions topographiques, hydrogéologiques, et économiques.

Le toit de la tourbe résiduelle après l'exploitation est à -7m NGF. L'arrêt du pompage signifie l'inondation complète de l'ex-exploitation et l'inondation partielle du pourtour de la carrière. Cela signifie une modification de l'ensemble des Marais de Gorges en rupture totale avec les usages d'avant et durant l'exploitation. Se posent ainsi les questions du niveau et de la vitesse de la submersion, celles-ci sont intimement liées aux possibilités techniques et aux données économiques, ces dernières influençant les volontés politiques.

Nous présenterons les difficultés en 3 temps :

1 – examen des divergences et convergences entre les différents acteurs : l'industriel, le PNR des Marais du Cotentin, les communes, la Direction Régionale de l'Environnement, les associations de défense de l'environnement, mais également les chasseurs et pêcheurs. Pour l'instant, au vu du suivi ornithologique réalisé sur le plan d'eau de 450 ha qui se trouve sur les casiers abandonnés depuis plus d'une décennie, les grands gagnants sont les oiseaux migrateurs.

2 – présentation selon la grille IMCG, des données hydrologiques, pédologiques, hydrogéologiques avec mise en exergue des éléments incontournables d'une part et totalement incertains d'autre part. Par exemple tandis que le caractère semi-perméable et discontinu du niveau argileux vient d'être démontré on ignore la capacité d'infiltration du bassin versant vers les sables aquifères sous-jacents.

3 – Etude des différents scénarii au vu des rapports d'impacts et des expertises scientifiques réalisés, en particulier dans le cadre du programme « Recréer la Nature » qui avait permis de faire le point sur les conditions écologiques et édaphiques de plusieurs casiers après l'extraction (Clément et al, 2000).

Pour terminer, l'auteur donnera son point de vue personnel en élargissant la réflexion au cadre géographique du bassin versant de la Sèves.